

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 11 décembre 2012**

Communication n° 48/12.2019

Objet: Motion Porecca et consorts

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour faire suite à la motion Porecca et consorts déposée en décembre 2018, la Municipalité a travaillé sur la révision du règlement communal sur la distribution de l'eau et sur le règlement d'épuration et d'évacuation des eaux.

Ces deux dossiers ont été soumis au canton. Nous serons en mesure de déposer un préavis lorsque nous serons en possession du retour de ce dernier et de M. Prix.

La Municipalité

Saint-Prex, le 11 décembre 2019/CM – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Carine Tinguely, municipale, au 079 354 15 83